



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 25 août 2025

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 06/2025

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 190'000.00 pour le remplacement du chauffage à mazout par une PAC géothermie et pose de panneaux photovoltaïques à la grande salle de Donneloye

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le chauffage à mazout de la grande salle de Donneloye date de 1983. Celui-ci montre depuis plusieurs années déjà des signes de vieillissement importants et nécessite des interventions ponctuelles qui permettent de prolonger temporairement son fonctionnement.

A chaque intervention, notre attention est attirée sur le fait que la chaudière est en fin de vie et que celle-ci pourrait cesser de fonctionner à tout moment. Le risque de devoir installer un chauffage provisoire coûteux et effectuer des choix dans l'urgence est réel.

La Municipalité a étudié 3 variantes, à savoir :

- Chaudière à pellets
- PAC air eau
- PAC géothermie

Après étude et réflexion, la Municipalité a retenu l'option de la PAC géothermie avec les avantages suivants :

- Un meilleur rendement que la PAC Air-Eau
- Pas d'émission de CO2 pendant son exploitation contrairement à la chaudière à pellets
- Pas de nécessité d'un local de stockage (pellets)
- Pas de nuisances sonores (PAC Air-Eau)

La Municipalité dans sa réflexion propose d'inclure la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle. Cette production d'électricité permettrait d'améliorer l'efficacité de l'installation par l'autoconsommation de son électricité.

La demande de crédit d'investissement de CHF 190'000.00 est répartie comme suit :

Répartition des coûts :

Permis, frais administratifs	CHF	5'000.00
Démontage et évacuation citerne à mazout	CHF	5'500.00
Forage	CHF	60'000.00
Installation et fourniture PAC, mise en service	CHF	58'700.00
Installation et fourniture de panneaux photovoltaïques	CHF	35'000.00
Raccordements électriques	CHF	5'100.00
Remise en état du terrain	CHF	9'000.00
Divers et imprévus, tva	CHF	11'700.00
Total	CHF	190'000.00

Ce projet bénéficierait d'une subvention d'investissement d'environ CHF 26'000.00.

Le crédit d'investissement sera amorti selon les nouvelles directives prévues par MCH2, soit sur 30 ans par la fonction 02901. (Obligatoire pour tous les nouveaux préavis dès le 1^{er} janvier 2024)

1. CONCLUSION

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 06/2025 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion et celui de la commission Ad hoc
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général décide :

d'accepter

- Un crédit d'investissement de CHF 190'000.00 pour le remplacement du chauffage à mazout par une PAC géothermie avec panneaux photovoltaïques à la grande salle de Donneloye
- De financer la dépense par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
B. Reymondin



La Secrétaire
F. Billaud